

LES ACTIVITÉS DU CENTRE ATD® ET DE L'IeA, Institut d'Études en Analyse TriDimensionnelle®

CONSULTATIONS : Psychothérapie, Psychanalyse, Pneumathérapie,
Supervision, Analyse des pratiques, Coaching du Sujet

FORMATIONS à l'Analyse TriDimensionnelle® et aux métiers de
l'Accompagnement depuis 1990.

Créées et dirigées par Myriam Goffard

« Nos fragilités, une force »

L'Analyse TriDimensionnelle®, théorie et praxis du lien qui libère.

LIVRET D'ACCUEIL

Présentation du Centre ATD®

Mentions utiles

Règles de protection

Hygiène et sécurité

Charte qualité

Code de déontologie

Règlement intérieur

Mentions légales

Politique de gestion des données

Offre de formation

Animation pédagogique



Analyse
TriDimensionnelle®

Anthropologie psychanalytique - Méthode Analytique Intégrative Esthétique

BIENVENUE
AU CENTRE ATD

PRÉSENTATION DU CENTRE ATD®

ÊTRE ACTEUR DE SA VIE PROFESSIONNELLE PAR UNE FORMATION DYNAMIQUE ET CONSISTANTE.
DÉCOUVRIR UNE RÉPONSE VIVIFIANTE À SON BESOIN DE COHÉRENCE ET D'EFFICIENCE.
VALORISER SES TALENTS ET SON DÉSIR D'ACCOMPAGNER L'AUTRE EN QUALITÉ.

<https://www.espaceatd.fr>

Le Centre ATD®, regroupe des Consultations et Formations en Analyse TriDimensionnelle.

Il dispense des formations certifiantes et qualifiantes ayant deux visées :

- Enrichir la pratique des professionnels, et des personnes en reconversion, qui souhaitent découvrir une praxis riche et éclairante à partir de la relecture du fonctionnement du Sujet dans le lien social, personnel et professionnel, telle que le propose l'Analyse TriDimensionnelle®.
- Former les futurs professionnels des métiers de l'Accompagnement par des formations rigoureuses, alliant la théorie et la pratique, avec le souci de prendre en compte la singularité de chaque stagiaire tout en répondant aux critères de certification requis par le SNPPsy, la FF2P et le SF Coach.

Les formations dispensent l'apprentissage d'un savoir savant et de techniques d'Accompagnement, elles forment à la **complexité** de la pratique des Métiers de la Psychothérapie relationnelle, du Coaching et du Management du Sujet.

UN CURSUS CERTIFIANT & QUALIFIANT

Par étapes, pour se former à un métier, pour étayer sa pratique.

Psychothérapie – Management – Santé – Éducation – Social – Pastoral – Politique

Elles s'adressent également à toutes les personnes qui souhaitent acquérir la posture de l'Analyste TriDimensionnel® dans leur champ spécifique de compétence : santé, éducation, social, management, pastoral, politique...

AGRÉMENTS

Membre associé de l'AFFOP

« Association Fédérative Francophone des Organismes de Psychothérapie relationnelle et de Psychanalyse »

En cours d'agrément à la FF2P

« Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse »

MENTIONS UTILES

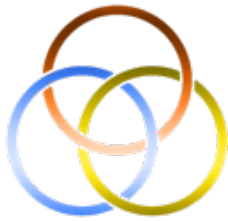
IeA

Institut d'études en Analyse TriDimensionnelle®

Tél : 06 82 25 84 80 - Email : myriam.goffard@espaceatd.fr

25 boulevard Gambetta – 30700 Uzès - www.espaceatd.fr

SAS ATD au capital de 7622,45 Euros RCS : B379969348 - SIRET : 37996934800042 - Code NAF : 8559A



LE CENTRE ATD

Consultations et Prestations en Analyse TriDimensionnelle®
Relation d'Aide, Psychothérapie, Psychanalyse, Pneumathérapie, Coaching,
Supervision, Analyse des pratiques

L'Analyse TriDimensionnelle®

Une nouvelle lecture analytique et intégrative du fonctionnement humain, pour un équilibre entre esprit, âme et corps.
Une lecture éclairante et vivifiante de la relation.



UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

L'Analyse Tridimensionnelle® s'appuie sur la Psychanalyse et différentes théories du Moi, telles que l'Analyse transactionnelle, la PNL, la Systémie, l'EDMR.

UNE APPROCHE OPÉRATIONNELLE

Dès l'introduction à ses fondamentaux, elle donne des repères pour se gérer et gérer la relation dans sa complexité au quotidien.

DES POSTULATS INNOVANTS

Aucune souffrance ne doit rester vaine, elle réclame une compréhension fine qui doit prendre en compte la Sensibilité de la personne.

UNE APPROCHE INTÉGRATIVE

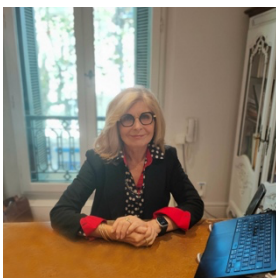
Le modèle enseigné est déjà le fruit d'une pensée intégrative, il est applicable comme tel.

UNE COMPRÉHENSION HOLISTIQUE

La difficulté est replacée dans son contexte, dans son environnement et prend en compte l'ensemble des potentialités et des fragilités de la personne.

Myriam Goffard

Créée par Myriam GOFFARD dès 1989, l'ATD® propose une nouvelle compréhension du fonctionnement du Sujet et de ses enjeux dans le lien social, personnel et professionnel, à travers une théorie et une praxis analytique intégrative et esthétique. Elle est conçue pour tous ceux qui aspirent à une vie fondée sur la liberté d'être au plus proche de soi dans une qualité de relation avec les autres.



Fondatrice de l'Analyse TriDimensionnelle
Psychothérapeute (n°ADELI 30 0 0269 8)
Psychanalyste
Superviseure Agréée (SNPPsy)
Consultante Coach Management du Sujet
Docteur en Sciences de l'Éducation
MASTER2R en psychanalyse
Directrice du Centre ATD®
Secrétaire Générale du SNPPsy



CENTRE ATD – SAS ATD – 25 boulevard Gambetta – 30700 Uzès
<https://espaceatd.fr/>
myriamgoffard@espaceatd.fr

Vous effectuez une formation au sein du Centre ATD® dans le cadre d'un contrat établi auprès de l'leA. Ce livret a pour but de vous souhaiter la bienvenue, de vous donner une vue d'ensemble de l'organisation et de vous apporter des informations importantes qui faciliteront votre temps de formation.

Contacts

Direction du Centre ATD et des études : 06 82 25 84 80 / myriam.goffard@espaceatd.fr

Suivi administratif de l'ingénierie de formation : contact@espaceatd.fr

Correspondance postale

Institut d'études en Analyse TriDimensionnelle® : leA

CENTRE ATD - 25 bd Gambetta - 30700 UZÈS – France

Site internet

→ <https://espaceatd.fr>

Vous trouverez de nombreux renseignements sur le site, notamment **les détails des formations**. Vous pouvez également y réaliser en ligne vos pré-inscriptions.

Accès

- **Par la route** : A9, sortie Remoulins puis D981, direction Alès.
- **Par les rails** : TGV jusqu'à Nîmes ou Avignon, puis bus.
- **Par les airs** : Aéroports de Nîmes, Avignon, Montpellier.
- **Parking le plus proche - payant** : parking des Cordeliers - 1 Place des Cordeliers 30700 UZES
- **Parking le plus proche – gratuit** : parking du refuge et de l'Ombrière 30700 UZES

Accessibilité handicap

Le Centre ATD à Uzès n'est pas accessible au fauteuil roulant (présence d'un ascenseur mais dont les dimensions ne permettent pas une conformité PMR). Si vous êtes porteur de handicap, vous pouvez le signaler en amont de la formation, nous nous engageons à vous mettre en contact avec les personnes référentes (AGEFIPH, CAP EMPLOI, FIPHFP) pour vous faciliter le suivi de la formation. Myriam Goffard est référente handicap.

Horaires classiques d'ouverture des locaux

Les horaires de votre temps de formation sont définis avant le début du stage par le responsable de la formation, dans le respect de ce qui est prévu. Ils sont notés sur le bulletin d'inscription ainsi que dans le contrat de formation.



Conditions d'accueil, les salles possibles

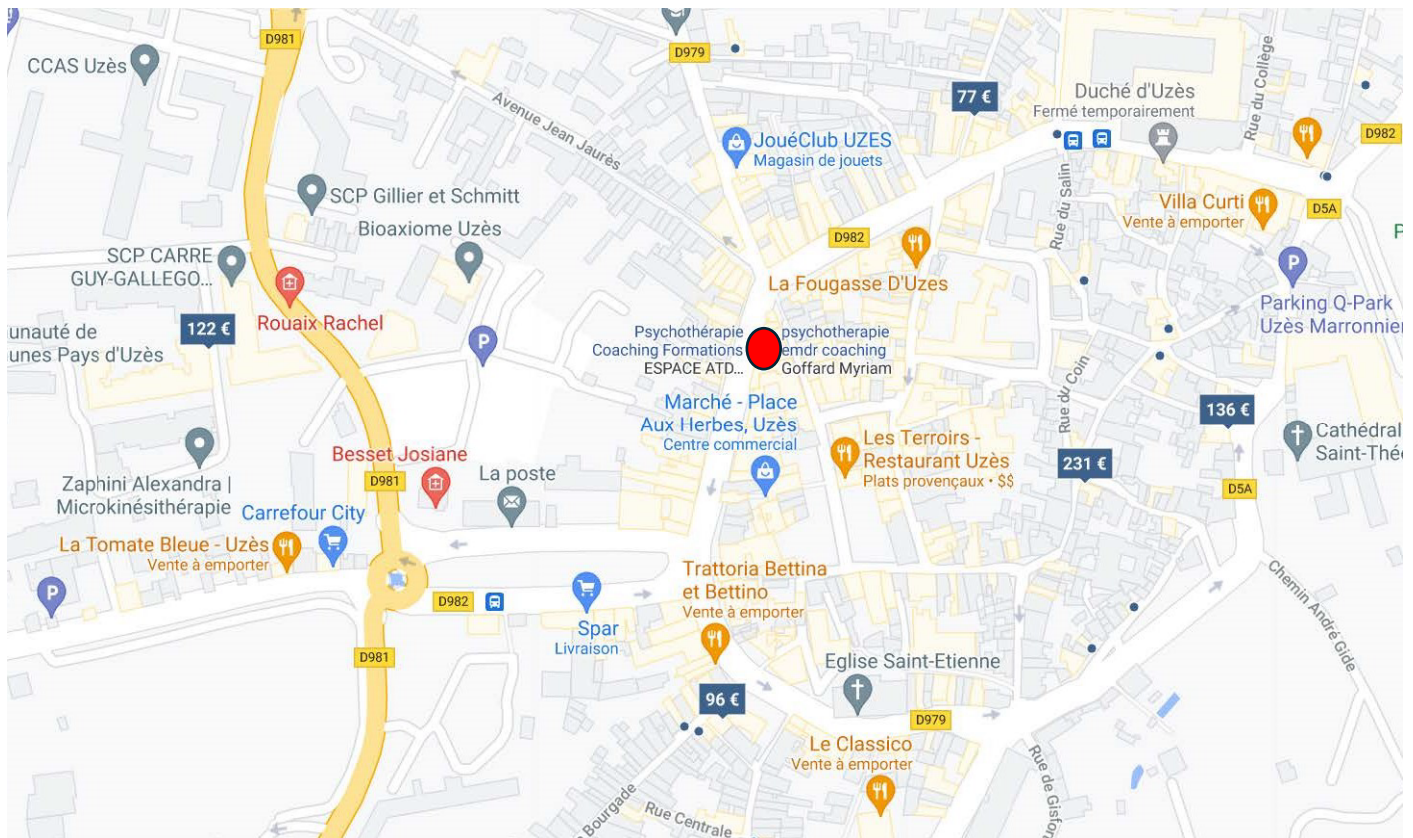
Le Centre ATD à Uzès est constitué d'un accueil secrétariat, une salle de cours, une salle groupe et un espace collation. Deux toilettes sont à disposition. Les locaux sont non-fumeurs y compris les communs.

Des temps de pauses peuvent se faire sur demande des stagiaires en plus des pauses collation du matin et de l'après-midi. Une pause déjeuner est indiquée sur les horaires du contrat de formation.

D'autre part, les stagiaires ont à disposition un réfrigérateur, un four à micro-ondes et une bouilloire, ils peuvent réchauffer éventuellement un repas qu'ils devront manger à l'extérieur de l'établissement.

Hostellerie & Restauration : des boulangeries, salons de thé, de nombreux restaurants et hôtels sont à proximité, dès le pas de porte de l'établissement, le Centre ATD étant situé au cœur du centre historique d'Uzès. Plus d'infos sur le site de l'Office de tourisme (04 66 22 68 88) : <https://www.uzes-pontdugard.com/> et sur les sites d'hébergement traditionnels.

Les parkings et leurs modalités, les repas et hébergements sont à la discrétion des stagiaires.



Procédure administrative préalable à l'entrée en formation

Pour être en conformité avec le cadre légal de la formation professionnelle continue, le stagiaire est soumis à des obligations administratives, il devra avoir remis au Centre ATD dans les délais légaux les documents suivants :

- Bulletin de demande d'inscription à la session de formation choisie (ou pré-réservation effectuée sur le site)
- Contrat ou convention de formation paraphé, complété et signé par le Centre ATD et le stagiaire.
- Règlement du montant correspondant à ce qui est mentionné sur son contrat.
- Règlement intérieur signé par le stagiaire.
- Les feuilles d'émargement à la fin de la session.
- Les bilans, à chaud et à froid à la fin de la session.

Plateforme Membres du Centre ATD

→ Discord

Il s'agit d'une plateforme internet collaborative, permettant aux Membres du Centre ATD de travailler ensemble et de communiquer. Dès la réussite de votre Niveau 1 validé par la directrice des études, vous pourrez y être inscrits.

Association ATD Fédération

Il s'agit de l'Association qui regroupe toutes les personnes intéressées par l'Analyse TriDimensionnelle et offre un espace de rencontre, de soutien et de réflexion (groupe de pairs, ateliers réflexifs) quant aux différentes problématiques vécues dans son champ d'activité. Vous pouvez y adhérer dès la fin du niveau 1. Contactez Anne-Lise Chaminas, Secrétaire Générale, contact-atdf@espaceatd.fr

Numéros utiles :

- Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 ou 112
- Police municipale : 04 66 03 48 40
- Gendarmerie : 04 66 22 54 66
- Infos route Gard : 0810 811 855
- Office du tourisme : 04 66 22 68 88



« Cadre éthique et légal ayant pour visée de favoriser un temps d'apprentissage dans un lien qui libère. »

Formations en Analyse TriDimensionnelle® : seules les formations dispensées par le Centre ATD® sont qualifiantes en Analyse TriDimensionnelle® - méthode créée par Myriam Goffard et déposée à l'INPI - sous peine de non-reconnaissance.

Intervenants : Seuls les intervenants et formateurs accrédités par la direction du Centre ATD sont autorisés à dispenser des actions de formations ou de la didactique en ATD®. Les formations en ATD® sont dirigées par Myriam Goffard et animées par elle-même et les didacticiens accrédités par ATD uniquement.

Le stagiaire s'engage à respecter les règles de protection qui prévalent pour toute formation au sein du Centre ATD :

- **La confidentialité** quant aux apports personnels évoqués dans toute séquence de formation et dans les temps de pause.
- **Le non-jugement et la non-violence** physique et morale, vis-à-vis des personnes et du matériel.
- **L'implication** dans le processus de formation.
- **La transparence** des éléments émotionnels et cognitifs qui pourraient concerner le processus de formation de telle façon que le formateur et les collègues stagiaires puissent en tenir compte si nécessaire pour une pédagogie respectueuse du Sujet.
- **La résistance** aux concepts énoncés comme posture subjectivante pour l'apprenant.

Rappel de la loi : Chaque Membre du Centre ATD doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité. Une tenue convenable est exigée, dans son habillement, comme dans son langage et sa présentation générale. Le stagiaire est tenu de participer aux temps de formation dans une tenue vestimentaire correcte, respectant son propre confort et celui de l'autre.

Les incivilités, comportements agressifs, insultes, injures, rixes sont interdits au sein du Centre ATD, à plus forte raison lorsqu'ils peuvent être pénalement sanctionnés. Il en est de même pour tout comportement raciste, sexiste et/ou discriminant au sens des dispositions du Code du Travail et du Code Pénal.

Téléphone portable : Le stagiaire a la responsabilité de ne pas déranger le déroulement de la formation à cause de ses communications extérieures, il lui est demandé de ne pas utiliser son portable pendant les heures de travail, dans le respect de soi et de l'autre, sauf dérogation de la directrice pour contrainte professionnelle.

Absences : En cas d'absence à une séquence, il est nécessaire de prévenir le formateur.

Le règlement intérieur et le code de déontologie, que vous trouverez dans les pages suivantes, sont affichés dans les locaux du Centre ATD et disponibles en téléchargement sur le site internet, conformément aux dispositions de l'article L. 1311-2 du Code du Travail.

Les règles de sécurité visent à protéger les personnes, les outils de travail, ainsi que les locaux et leur environnement. Tout stagiaire ou consultant du Centre ATD a l'obligation de respecter toutes les consignes qui lui sont données par le personnel d'encadrement et notamment les instructions relatives à la sécurité.

1. **En cas d'incendie**, gardez votre calme et prévenez immédiatement les personnels présents. Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air.
2. **En cas d'évacuation**, suivez bien les consignes données par le référent de l'établissement et les sapeurs-pompiers. N'empruntez pas les ascenseurs et éloignez-vous des portes se trouvant dans les couloirs.
3. **Moyens et matériels de secours** : il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs, défibrillateurs, ...) en dehors de leur utilisation normale. Il est demandé de veiller à l'accessibilité permanente des moyens et matériels de secours qui doivent demeurer à la place qui leur a été initialement attribuée, mais également à celle des issues de secours.
4. **Consigne de sécurité** : les intervenants du Centre ATD doivent avoir pris connaissance des consignes de sécurité (en cas d'incendie, usage des extincteurs, trappes de désenfumage, appel des pompiers, évacuation et secours des usagers, trousse de premiers soins, ... etc.). Toute personne doit être informée de la localisation des matériels de secours. Nul ne peut refuser de participer aux exercices de prévention et de lutte contre l'incendie ou les accidents de travail. En cas d'incendie, toute personne ayant une formation de pompier pourra être réquisitionnée.
5. **Il est strictement interdit de fumer et de vapoter** dans l'enceinte des lieux de formation du Centre ATD. Décret n°2006-1386 du 15/11/2006.
6. En application de l'article R. 4228-21 du Code du Travail, **il est interdit de pénétrer ou demeurer dans les établissements et services en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue.**
7. Il est interdit d'introduire, de vendre ou de consommer des boissons alcoolisées, ainsi que de vendre ou de consommer des substances illicites, dans l'enceinte de l'établissement.
8. **La consommation de boissons alcoolisées** dans l'enceinte de l'établissement ne peut intervenir que dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord de la Direction.
9. Il est interdit de prendre les repas sur les lieux des formations sans l'accord du responsable.
10. **Vol** : chacun est responsable de ses effets personnels, la Direction ne peut être tenue pour responsable d'éventuelles disparitions.
11. Tout Membre du Centre ATD® est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, les locaux et le matériel. Il est interdit d'emporter des objets appartenant à l'établissement, quels qu'ils soient, sans autorisation préalable. Les dégradations volontaires causées par la faute ou la négligence d'un Membre du Centre ATD amèneront l'établissement à en demander la réparation pécuniaire.
12. **Objets et produits interdits** : sauf besoin du service ou autorisation spéciale, il est interdit d'introduire au sein des établissements des animaux (sauf des chiens-guides pour aveugles et malvoyants), des médicaments (sauf accord du médecin), des boissons alcoolisées, des armes, des explosifs, des produits incendiaires, toxiques, dangereux ou prohibés par la loi. Les objets et produits dangereux ou prohibés par la loi devront être déposés à la Direction qui se chargera de les remettre aux autorités de police, contre récépissé.
13. **Responsabilité de l'intervenant** : l'intervenant est responsable des usagers dont il a la charge. Il ne peut confier ses stagiaires à une autre personne ou changer de lieu, qu'après avoir obtenu l'autorisation de la direction ou la personne missionnée par elle. Il est également responsable des actions de formation qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux prescriptions d'ordre général et réglementaire applicables au Centre ATD en termes d'hygiène et sécurité et s'appliquer à exercer sa fonction en respectant l'éthique du Centre ATD en termes de savoir-savoir, de savoir-faire et de savoir-être, afin de transmettre l'ATD dans les règles de l'art.
14. **Secret professionnel** : tout manquement au secret professionnel exposerait aux sanctions prévues par l'article 378 du Code Pénal.
15. **Audition par les forces de l'ordre** : tout stagiaire ou consultant du Centre ATD appelé à être entendu en justice ou auprès des autorités de police sur des affaires ayant un rapport avec le Centre ATD doit en aviser immédiatement la Direction.

Cette charte décrit l'éthique spécifique vers laquelle tend tout praticien formé à l'Analyse TriDimensionnelle®. Son but est d'être une référence générale pour tous les praticiens, psychopraticiens, psychothérapeutes, psychanalystes et consultants coaches en ATD®, quels que soient leurs champs d'exercice et leurs fonctions. **Notre éthique se fonde sur un impératif du Sujet qui ne cède sur son désir vivifiant, dans le respect d'autrui.** Concrètement, elle œuvre pour une subjectivité ternaire afin que le Sujet advienne à sa parole dans un lien à l'autre "qui libère". Les praticiens fondent leurs recherches et leurs pratiques sur un **corpus de connaissances spécifiques, confrontées et partagées, dans une démarche intégrative, fondée sur le nouage d'une anthropologie ternaire et borroméenne.** L'objet de ce champ de connaissance est l'ensemble des rapports réciproques entre la vie intra-psychique et la vie sociale, les comportements individuels et de groupe et l'ensemble des rapports entre l'identité construite et l'identité réelle. **Pour accéder à l'objet même de leur technique, les praticiens approchent et travaillent sur la vie la plus intime des personnes et des groupes. Cette spécificité professionnelle les oblige à offrir les plus grandes garanties éthiques.** Les devoirs qui en découlent sont donc les conditions nécessaires de leur exercice.

NOS RÉFÉRENCES ET ADHÉSIONS DÉONTOLOGIQUES

La Déclaration de Strasbourg - Strasbourg, le 21 octobre 1990

- La psychothérapie est une discipline spécifique du domaine des sciences humaines dont l'exercice représente une profession libre et autonome.
- La formation psychothérapique exige un niveau élevé de qualification théorique et clinique.
- La diversité des méthodes psychothérapiques est garantie.
- La formation dans une des méthodes psychothérapiques doit s'accomplir intégralement et comprend la théorie, l'expérience sur sa propre personne et la pratique sous supervision. Sont également acquises de vastes notions sur d'autres méthodes.
- L'accès à la formation est soumis à diverses préparations préliminaires, notamment en sciences humaines et sociales.

Les principes éthiques élémentaires de cette charte fondent le cadre de la transmission et de l'exercice de l'Analyse TriDimensionnelle®. Nous en présentons ci-après les **4 principes fondamentaux et essentiels.** Les praticiens en ATD® s'engagent à respecter et développer ces principes, à s'en inspirer et à les faire connaître. A partir de ces principes, ils règlent les rapports qu'ils entretiennent avec les usagers qui les consultent ainsi qu'avec les praticiens en ATD®, ou tout autre professionnel de la psychothérapie et avec l'ensemble de tous les professionnels avec lesquels ils ont à collaborer. Ces différents principes concernent également les didacticiens en ATD® qui participent à la transmission de l'ATD®, ainsi que tous les formateurs externes impliqués au sein du Centre ATD®.

1 - Le respect de la dignité des personnes et du développement de leur potentiel - Le praticien respecte et œuvre à la promotion des droits fondamentaux des personnes, de leur liberté, de leur dignité, à la préservation de leur autonomie, de leur bien-être psychique. Il ne peut accomplir d'actes qu'avec le consentement des personnes concernées, sauf dispositions légales impératives. Réciproquement, quiconque doit pouvoir, selon son choix, s'adresser directement et librement à lui. Il assure la confidentialité de l'intervention psychothérapique ou de consulting et respecte le secret professionnel et la vie privée, y compris lorsqu'il est amené à transmettre des éléments de son intervention. En cela, tout praticien **reconnait la possibilité pour chacun d'accéder au mieux-être et à la croissance dans le respect de soi-même et d'autrui et affirme que chacun naît avec le potentiel et les moyens d'être heureux, en tant que Sujet barré.**

2 - La responsabilité - Dans le cadre de sa compétence, le praticien assume la responsabilité du choix, de l'application, des conséquences des méthodes et techniques qu'il met en œuvre et des avis professionnels qu'il émet au regard des personnes, des groupes et de la société. Il refuse toute intervention, toute fonction théorique ou technique, qui entrerait en contradiction avec les principes éthiques définis par les codes de déontologie auxquels le Centre ATD et l'IeA ont souscrit.

3 - La compétence - Elle est issue des connaissances théoriques de haut niveau, acquises par la formation à l'Analyse TriDimensionnelle® sans cesse réactualisée, par une formation pratique supervisée par un formateur en ATD®, par la confrontation de ses pairs et par un travail approfondi sur lui-même avec un Analyste TriDimensionnel® agréé de l'Institut. Tout praticien, suivant son champ de compétence, favorise le développement du savoir-être et du savoir-faire propre à l'Analyse TriDimensionnelle® en se l'appropriant pour lui-même et ses proches, en le partageant à toute personne intéressée dans le respect du cadre de la relation, en apportant sa propre contribution par des témoignages ou articles en accord avec la responsable de la méthode et en encourageant le professionnalisme de ses pairs dans la **subdépendance.**

4 - La probité - L'application des trois principes précédents repose sur le devoir de probité qui s'impose à chaque praticien dans l'exercice de l'ensemble de ses activités (cadre légal et légitime) et dans son effort permanent pour clarifier ses références et méthodes, ses missions et fonctions, ainsi que les services qu'il propose. Les praticiens en relation d'Aide, en

psychothérapie, les praticiens-coaches et les consultants-coaches acceptent la responsabilité de confronter tout collègue se réclamant de l'appartenance à l'Analyse TriDimensionnelle® dans le cadre du Centre ATD ou de l'IeA s'ils estiment qu'il manque à ses obligations (décrites dans le cadre et les principes de pratique professionnelle). A défaut d'une remise en question possible, ils adressent leurs observations à la Directrice du Centre.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Pour la pratique professionnelle, le Centre ATD et l'IeA se réfèrent au code de déontologie du SNPPSY pour le champ de la Relation d'Aide, de la Psychothérapie et de la Psychanalyse et à celui de la SF Coach pour le coaching.

→ [Code de déontologie du SNPPsy](#) (Retranscrit ci-dessous.)

Syndicat National des Praticiens en Psychothérapie et Psychanalyse - 77, rue des Archives – 75003 Paris / www.snppsy.org

→ [Code de déontologie de la SFCoach](#)

Société Française de Coaching - 22, boulevard Sébastopol – 75004 Paris / www.sfcoach.org

Les règles déontologiques forment un contrat de droit privé entre le praticien qui s'engage à les respecter et l'institution professionnelle qui le reconnaît, le cautionne et le défend. Toute personne consultante peut s'y référer.

I – **Respect de la personne et de sa subjectivité**

I-1 **Respect des droits de la personne**

- a) Le praticien en psychothérapie relationnelle respecte la législation sur les droits des personnes, de leur dignité, de leur liberté et de leur protection.
- b) Il respecte le principe que nul n'est tenu de révéler quoi que ce soit sur lui-même.
- c) Il s'attache à favoriser l'autonomie de la personne qui le consulte. Il respecte son désir et prend acte de son jugement notamment quant à l'arrêt de sa psychothérapie, après que les motifs conscients et inconscients aient été décryptés.

I-2 **Respect de la subjectivité de la personne**

- a) Le praticien en psychothérapie relationnelle respecte en toutes circonstances l'intégrité et les valeurs propres de la personne qui le consulte dans le contexte du processus de changement.
- b) Lorsque l'intervention se déroule dans un cadre de contrainte ou lorsque les capacités de discernement de la personne sont altérées, le praticien en psychothérapie relationnelle s'efforce de réunir les conditions d'une relation respectueuse de la dimension psychique du sujet.

I-3 **Devoir de réserve**

- a) Conscient de la relation très spécifique qui le lie à la personne qui le consulte, le praticien en psychothérapie relationnelle observe une attitude de réserve en toutes circonstances.
- b) Conscient du possible impact de ses paroles, il prend garde aux conséquences directes ou indirectes de ses interventions et, entre autres, à l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

I-4 **Cadre d'exercice**

Le praticien en psychothérapie relationnelle pose un ensemble de règles concernant son cadre d'exercice visant à favoriser le processus psychothérapique et protéger la personne qui le consulte. Il respecte et fait respecter ce cadre. Dans ce sens, il respecte l'obligation de non-confusion entre le cadre psychothérapique et sa vie privée.

I-5 **Secret professionnel**

- a) Le praticien en psychothérapie relationnelle est soumis aux règles usuelles du secret professionnel qui s'étend à tout ce qu'il a vu, entendu ou compris au cours de sa pratique.
- b) Il prend toutes les précautions nécessaires pour préserver l'anonymat et la confidentialité des personnes qui le consultent ou l'ont consulté.
- c) En séance collective, il prescrit aux membres du groupe une obligation de secret quant à l'identité des participants et de discrétion sur le déroulement des séances.
- d) Les obligations concernant le respect du secret professionnel s'imposent quel que soit le cadre d'exercice.

I-6 **Abstinence sexuelle**

- a) Le praticien en psychothérapie relationnelle s'abstient de toute relation sexuelle avec les personnes qui le consultent ainsi qu'avec ses étudiants en formation et collègues en supervision.
- b) Il prescrit un interdit de passage à l'acte sexuel entre les participants durant les séances collectives.

I-7 **Sécurité physique et morale**

- a) Dans le cadre de sa pratique, le praticien en psychothérapie relationnelle instaure une règle de non-violence sur les personnes et les biens.
- b) Il veille à ce que ses interventions ou ses conseils ne puissent pas nuire à la sécurité physique et morale des personnes qui le consultent.
- c) Dans les séances collectives, il impose des règles de respect des participants et de non-passage à l'acte de la violence.

I-8 Transmission d'informations

- a) Si des raisons thérapeutiques nécessitent la collaboration avec une autre personne donnant des soins, le praticien en psychothérapie relationnelle ne peut partager ses informations qu'avec l'accord de la personne qui le consulte.
- b) Cet accord est implicitement donné dans un processus de cothérapie où le cothérapeute et les éventuels assistants ou observateurs en formation partagent les obligations du présent code de déontologie.
- c) La transmission d'informations ou d'attestations à un tiers pour un usage autre que les soins ne se fait qu'avec discernement et réserve. Le praticien en psychothérapie relationnelle requiert l'assentiment de l'intéressé, ou informe celui-ci dans les cas de personnes au discernement altéré ou s'il s'agit de mineurs.
- d) Lorsqu'il y a obligation légale de signalement, le praticien en psychothérapie relationnelle se doit d'informer la personne qu'il est tenu de se conformer à la loi.

I-9 Informations sur son exercice

- a) Toute information du public par quelque moyen que ce soit doit être faite dans une position de réserve et de décence sur la personnalité du praticien en psychothérapie relationnelle, sur la nature des soins qu'il fournit et sur les résultats escomptés de la psychothérapie.
- b) Le praticien en psychothérapie relationnelle n'utilise pas les personnes qui le consultent ou l'ont consulté à des fins médiatiques.

II – Intégrité du soin

II-1 Qualité du soin

Dès lors qu'il a établi un contrat thérapeutique avec une personne, le praticien en psychothérapie relationnelle s'engage à lui donner la meilleure qualité de soin psychothérapeutique.

II-2 Appel à un tiers

A cet effet, et s'il l'estime utile, il fait appel à la collaboration de tiers. Il signale à la personne en psychothérapie la possibilité ou la nécessité de recourir à d'autres compétences en complément ou en relais de ses propres soins.

II-3 Rapport à la médecine

Conscient de la spécificité de la psychothérapie et de celle de la médecine, le praticien en psychothérapie relationnelle invite le cas échéant la personne qui le consulte à s'entourer de toutes les garanties de cette dernière.

II-4 Responsabilité du consultant

Le praticien en psychothérapie relationnelle se doit d'attirer l'attention de la personne qui le consulte sur sa responsabilité propre et sur la nécessité d'une coopération active et permanente de cette dernière.

II-5 Choix du thérapeute

Le praticien en psychothérapie relationnelle respecte et facilite le libre choix de son thérapeute par la personne.

II-6 Changement de thérapeute

Le praticien en psychothérapie relationnelle est conscient des liens spécifiques mis en place par une thérapie précédemment engagée avec un autre praticien de la psychothérapie. Dans le cas d'une consultation en vue de changer de thérapeute, il facilitera l'analyse de la difficulté qui a surgi.

II-7 Interruption d'activité

Dans le cas où le praticien en psychothérapie relationnelle prévoit d'interrompre son activité, il en informe suffisamment d'avance les personnes qui le consultent et prend toutes mesures appropriées aux situations particulières.

II-8 Appartenance

- a) Le fait, pour un praticien en psychothérapie relationnelle, d'être lié à un centre de soins, de formation, à un lieu de vie ou toute autre institution ne saurait porter atteinte à l'application des présentes règles déontologiques.
- b) Le fait, pour un praticien en psychothérapie relationnelle, d'adhérer personnellement à des idées politiques, une idéologie, une religion, une spiritualité ou une philosophie, ne saurait l'autoriser à influencer la personne qui le consulte pour autre chose que la psychothérapie.

II-9 Liens personnels

- a) Le praticien en psychothérapie relationnelle n'engage pas de psychothérapie avec des personnes auxquelles il est par ailleurs intimement lié.
- b) Il n'engage pas de psychothérapie avec des personnes intimement liées entre elles, sauf dans le cadre des psychothérapies du système relationnel (psychothérapies de couple, psychothérapies systémiques familiales...).
- c) Dans une situation de conflit d'intérêts, il a l'obligation de se récuser.

III – **Compétence professionnelle**

III-1 **Processus psychothérapeutique personnel**

Le praticien en psychothérapie relationnelle est passé lui-même par un processus psychothérapeutique ou psychanalytique approfondi. Cette démarche personnelle est distincte de sa formation, bien qu'elle y participe fondamentalement.

III-2 **Formation professionnelle**

Le praticien en psychothérapie relationnelle a validé une formation professionnelle approfondie théorique et pratique apte à créer une compétence de praticien de la psychothérapie relationnelle.

III-3 **Contrôle et supervision**

Le praticien en psychothérapie relationnelle se maintient dans un système de contrôle ou de supervision de sa pratique par un tiers qualifié.

III-4 **Formation continue**

Les connaissances et les compétences du praticien en psychothérapie relationnelle doivent faire l'objet d'une constante régénération tout au long de sa carrière.

III-5 **Rigueur**

- a) Les modes d'intervention du praticien en psychothérapie relationnelle se font dans les règles de l'art des méthodes qu'il utilise. Il en connaît les fondements théoriques et pratiques et a expérimenté leurs effets.
- b) L'intuition personnelle et la créativité du praticien en psychothérapie relationnelle peuvent s'y ajouter quand elles respectent le cadre posé et ne servent qu'à favoriser le processus psychothérapeutique.

III-6 **Mode de communication**

Le praticien en psychothérapie relationnelle privilégie la rencontre en présence effective avant toute autre forme de communication à distance quel que soit le média employé. En cas de communication virtuelle nécessitée par les circonstances, il explique les limites de cette modalité et les conditions de son intervention.

III-7 **Discernement**

Le praticien en psychothérapie relationnelle définit ses limites propres compte tenu de sa formation et de ses expériences. Il n'est jamais tenu de s'engager dans un processus de soins psychothérapeutiques.

III-8 **Orientation**

Quand les demandes ne relèvent pas de sa compétence, le praticien en psychothérapie relationnelle oriente les personnes vers des professionnels susceptibles de répondre aux questions ou aux situations qui lui ont été soumises.

III-9 **Évaluation**

Le praticien en psychothérapie relationnelle ne donne pas de diagnostic ou d'avis à la personne qui le consulte concernant des tiers qu'il ne connaît pas, sauf s'il estime cet avis nécessaire au processus psychothérapeutique mais avec discernement et à titre de simple hypothèse fondée sur les dires de la personne. Cette disposition ne s'applique pas aux séances de supervision.

IV – **Responsabilité**

IV-1 **Responsabilité et autonomie**

Outre les responsabilités civiles et pénales de tout citoyen, le praticien en psychothérapie relationnelle a une responsabilité professionnelle. Dans le cadre de sa compétence professionnelle, il décide et répond personnellement du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'il met en œuvre et des avis qu'il formule.

IV-2 **Situations de droit commun**

Le praticien en psychothérapie relationnelle ne peut se prévaloir du processus psychothérapeutique pour cautionner un acte illégal. Il est soumis aux obligations de la loi commune. Dans les cas de situations pouvant porter atteinte à l'intégrité psychique ou physique de la personne qui le consulte ou d'un tiers, il évalue avec discernement la conduite à tenir en tenant compte des dispositions légales en matière de secret professionnel, d'assistance à personne en danger et d'obligation de dénonciation de crime.

IV-3 **Indépendance professionnelle**

Le praticien en psychothérapie relationnelle ne doit pas accepter de conditions de travail qui porteraient atteinte à son indépendance professionnelle et, notamment, qui l'empêcheraient d'appliquer le présent code de déontologie.

IV-4 **Contrôleurs, superviseurs, formateurs**

Le praticien en psychothérapie relationnelle exerçant des contrôles, supervisions ou activités didactiques doit se faire dûment identifier par ses institutions professionnelles.

IV-5 **Règles de confraternité**

Aucune pratique ni institution ne pouvant prétendre à l'exclusivité ou à la primauté sur les autres dans la compétence psychothérapeutique, le praticien en psychothérapie relationnelle est tenu au devoir de réserve et de respect envers ses confrères et envers les autres professionnels de la psychothérapie.

IV-6 **Utilisation du nom**

Nul n'a le droit dans un texte informatif ou publicitaire, d'utiliser les nom et titres d'un autre praticien sans son autorisation expresse.

IV-7 Honoraires

Chaque praticien en psychothérapie relationnelle en exercice libéral fixe lui-même ses honoraires en conscience. Il informe les personnes qui le consultent de leur montant dès les premiers entretiens et s'assure de leur accord.

IV-8 Locaux

Le praticien en psychothérapie relationnelle doit pouvoir disposer pour son exercice professionnel de locaux convenables permettant de préserver la confidentialité et disposant de moyens techniques suffisants en rapport avec la nature de ses actes professionnels et des personnes qui le consultent.

IV-9 Information déontologique

Le code de déontologie des praticiens en psychothérapie relationnelle est public. Le praticien en psychothérapie relationnelle le tient à la disposition des personnes qu'il reçoit.

DISPOSITIF DE MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci-dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part, ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, la SAS ATD, représentée par Mme Myriam Goffard, a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :

<https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS
Immeuble l'horizon – Esplanade de France
3, rue j. Constant milleret – 42000 Saint-Étienne

REGLEMENT INTERIEUR Formations sur SITE D'UZES ET VISIO

1. En matière d'accessibilité : Les stagiaires ont accès aux différents services de la formation (consultation mémoires, service administratif,) aux horaires propres à chacun de ces services. L'accès aux autres pièces des locaux est interdit et réservé au personnel du Centre ATD®. Le Centre n'est pas accessible au fauteuil roulant (dimensions ascenseur ne permettant pas une conformité PMR).
2. En matière de sécurité : Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux. En cas d'incendie, un extincteur est à disposition à l'entrée du couloir. Les consignes d'évacuation sont affichées dans le couloir d'entrée, à gauche du placard. Chaque occupant est invité à en prendre connaissance.
3. En matière d'hygiène : il est interdit de manger au sein des locaux du Centre ATD. Les repas doivent être pris à l'extérieur. Seules les bouteilles d'eau sont autorisées, ainsi que les petites collations (en dehors des repas) qui devront être prises dans le couloir jouxtant la cuisine. La présence d'animaux est interdite dans les locaux (sauf chiens-guides pour aveugles et malvoyants). Des mesures sanitaires exceptionnelles peuvent être prises, en cas d'obligations gouvernementales, les stagiaires devront s'y soumettre.
4. Les stagiaires assument la responsabilité de leurs objets personnels. la Direction ne peut être tenue pour responsable en cas de vol.
 1. Ils s'engagent à respecter les mesures mises en place dans le cadre de la sobriété énergétique (ex : extinction des lumières etc...)
 2. Il est interdit d'emprunter du matériel appartenant à l'organisme sans autorisation de la directrice.
 3. Il est interdit de prendre des photos des lieux sans l'accord de la Directrice.
 4. Objets interdits : boissons alcoolisées, armes, explosifs, produits incendiaires, toxiques, dangereux ou prohibés par la loi. Les objets interdits devront être déposés à la Direction qui se chargera de les remettre aux autorités de police, contre récépissé.
 5. En application de l'article R. 4228-21 du Code du Travail, il est interdit de pénétrer ou demeurer dans les établissements et services en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue. Il est interdit d'introduire, de vendre ou de consommer des boissons alcoolisées, ainsi que de vendre ou de consommer des substances illicites, dans l'enceinte de l'établissement. La consommation de boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'établissement ne peut intervenir que dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord de la Direction.
 6. Le calme et les chuchotements doivent être respectés dans tous les espaces communs.
 7. Chaque stagiaire s'engage à adopter une attitude de courtoisie envers ses formateurs, ses pairs, les autres occupants, et à respecter le matériel mis à disposition. Il se présente au Centre ATD en tenue décente. Il respecte les règles de confidentialité, de non-violence et non-jugement, d'implication, de transparence et de résistance cognitive. Celles-ci sont explicitées en début de formation.
 8. La règle de transparence implique par-delà les aspects émotionnels, cognitifs, relationnels, la citation de toute source d'information et ce, particulièrement pour les travaux écrits. L'IA n'est admise que pour valeur informative, documentaire éventuelle. Le plagiat n'est pas admis.
 9. En cas de retard ou d'absence, il est nécessaire de prévenir au plus tôt par téléphone et de missionner un stagiaire susceptible de transmettre les notes de cours et les documents didactiques distribués.

L'ensemble du programme de la formation doit être effectué et doit être acquitté pour se présenter et valider les examens. Néanmoins, en ce qui concerne les niveaux de formation en Analyse TriDimensionnelle®, le stagiaire de Niveau II praticien en ATD® peut participer de visu à la séquence de formation théorique à laquelle il a été absent, avec la promotion suivante.

Pour les Niveaux III, il convient de missionner un collègue de sa promotion pour recevoir les fiches et l'enregistrement éventuel à strict usage pédagogique et personnel. Les absences doivent rester exceptionnelles sauf cas de force majeure ou d'accord particulier avec les responsables de l'Institut. Elles nécessitent de retravailler le contenu en supervisions individuelles. En cas de maladie ou d'accident, le stagiaire doit prévenir le service formation dans la journée et faire parvenir un double du certificat médical justificatif. Les formalités de déclaration auprès de l'employeur (pour les stagiaires financés par l'employeur) ou de la sécurité sociale (pour les demandeurs d'emplois rémunérés) sont à la charge du stagiaire. En revanche, en cas d'accidents dans les locaux du Centre ATD, le service de formation effectuera la déclaration. Pour cela, les stagiaires s'engagent à faire connaître sans délai, tout accident au responsable du service formation. Faute d'information dans les 24 heures, le service de formation décline toute responsabilité quant à l'obligation de déclaration.

Les stagiaires sont tenus d'être assidus. Toute absence non justifiée est une faute passible de sanctions si le financement implique un tiers. Celui-ci sera informé de l'absence du stagiaire.

10. Les stagiaires ont une obligation de confidentialité sur les informations qu'ils pourraient recueillir sur les entreprises ou autres organismes avec lesquels ils sont en relation dans le cadre de leur formation, sur les cas étudiés, ainsi que sur tout ce qui a trait à l'apport personnel des stagiaires. Ils respectent un devoir de réserve sur les réseaux sociaux et citent leur source.
11. En cas de difficulté pédagogique, le stagiaire en fait part au formateur et éventuellement, à son superviseur. Celui-ci peut réclamer une régulation en présence de la directrice des études (ou directrice adjointe) si nécessaire.

12. Pour toute demande concernant l'organisation du cursus, les équivalences éventuelles et les procédures de validation (y compris la soutenance du mémoire), le stagiaire s'adresse à la directrice des études M. Goffard (ou à la personne missionnée par elle, s'il y a lieu).
13. Pour toute procédure administrative et comptable (attestation de présence, justificatifs de paiement, dossiers administratifs, procès-verbaux des acquis, inscriptions aux examens, ...), il convient d'envoyer un courriel à l'adresse : contact@espaceatd.fr
14. En cas de comportement fautif de la part du stagiaire envers le personnel de l'Institut de formation, les formateurs, les stagiaires ou toute autre personne de l'organisme – ou en cas de manquement aux règles fixées par le présent règlement intérieur - les sanctions suivantes peuvent être appliquées : Avertissement / Mise à pied / Exclusion définitive après explication.
15. Les sanctions sont prises par la directrice des études ou son représentant après échange avec les formateurs. En vertu de ces dispositions, le stagiaire sera convoqué par écrit et sera entendu, avant toutes sanctions, lors d'un entretien pendant lequel il pourra se faire assister. La sanction fait l'objet d'une décision écrite et motivée. Le responsable du service formation informera le tiers éventuellement impliqué dans le financement.
Si le comportement fautif est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique, ...), le centre de formation du Centre ATD et ses collaborateurs se réservent le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.
16. En cas de non-respect des obligations contractuelles, ou du calendrier de paiement prévu, la SAS ATD sera en droit d'envisager des sanctions à l'encontre du stagiaire.

Nom & Prénom du formateur en ATD :

Nom & Prénom du stagiaire :

Date : **Signature du stagiaire** (précédée de la mention « **Bon pour accord** »)

**Les deux pages doivent être paraphées.
Maj 16.04.2026*

MENTIONS LÉGALES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CONSULTATIONS & FORMATIONS

MENTIONS LÉGALES	
<p>leA Institut d'études en Analyse TriDimensionnelle®</p> <p><u>SAS ATD</u></p>	<p><u>Adresse</u> CENTRE ATD® 25 Boulevard Gambetta 30700 UZÈS – France</p> <p><u>Contact</u> Directrice, Fondatrice et Praticienne : Myriam GOFFARD 06 82 25 84 80 myriam.goffard@espaceatd.fr www.espaceatd.fr</p> <p><u>Siret</u> 37996934800042 <u>Code Naf</u> 8559A</p>
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CONSULTATIONS	
<p>Les consultations de relation d'aide, psychothérapie (y compris l'EMDR) et psychanalyse, ainsi que les séances de coaching ont lieu sur rendez-vous. Ceux-ci peuvent être pris par téléphone, SMS, mail (06 82 25 84 80 – myriam.goffard@espaceatd.fr)</p>	<p>Lorsqu'il est nécessaire de changer ou d'annuler un rendez-vous, il est demandé de prévenir au plus tard 72h avant M. Goffard, afin de permettre le meilleur usage des plages de consultation disponibles. Toute séance manquée et non annulée dans les délais impartis doit être dédommagée.</p>
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FORMATIONS	
<p>Déroulement pour la procédure administrative d'inscription – prise en charge individuelle (contrat) ou employeur (convention) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la suite de la réception d'un bulletin de demande d'inscription, ou d'une pré-inscription en ligne, un dossier d'inscription vous sera envoyé. <li style="padding-left: 20px;">• Vous devrez nous le renvoyer dûment complété. • L'inscription sera validée par l'Institut à la réception du contrat (ou convention) de formation, du règlement intérieur et du mode de règlement de la formation. • L'inscription sera confirmée lorsque les 14 jours de rétractation seront écoulés (à partir de la date de signature du contrat de formation). Aucune somme n'est encaissée avant la fin de ce délai. 	<p>En cas de désistement par le stagiaire, après la fin du délai de rétractation légal de 14 jours, il devra à l'Institut 30% du coût de la formation.</p> <p>En cas d'annulation du stage par le stagiaire à partir de 7 jours avant le début de la formation, en cas d'abandon ou de cessation anticipée en cours de formation, la totalité du coût restera acquise à l'Institut.</p> <p>Si, à votre demande, l'inscription se fait hors de la date légale permettant le délai des 14 jours de rétractation, vous vous engagez à renoncer à ce délai et à respecter les conditions mentionnées ci-dessus.</p> <p>Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.</p> <p>Dans le cadre d'un contrat avec leA, les modules seront assujettis à la TVA (+20%).</p>
<p>Renseignements myriam.goffard@espaceatd.fr</p>	<p>Administratif contact@espaceatd.fr</p>
<p>Centre ATD® - leA - Copyright - Tous droits réservés – Mentions légales et conditions générales de vente valables pour faire valoir ce que de droit.</p>	

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE GESTION DES DONNÉES

La protection de votre confidentialité nous tient à cœur, elle fait partie intégrante des fondements des métiers de l'Accompagnement. Le Centre ATD s'engage à protéger la confidentialité, la sécurité et l'exactitude des renseignements personnels recueillis et utilisés conformément à la législation applicable. Le Centre ATD® met à votre disposition l'information concernant le traitement de vos données personnelles, tel qu'établi la réglementation en la matière : RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 (RGPD).

Données du Responsable

Myriam Goffard
CENTRE ATD®
25 Boulevard Gambetta - 30700 UZÈS - France
06 82 25 84 80 - myriam.goffard@espaceatd.fr

Quel type de données ?

Les types de renseignements personnels que nous pouvons recueillir auprès de vous et être amenés à conserver, peuvent être : votre nom, prénom, votre adresse, votre numéro de téléphone, votre adresse de courrier électronique, votre ou vos adresses antérieures, votre profession, des renseignements concernant le paiement (aux fins de facturation).

Quelle est la finalité du traitement que nous faisons de vos données personnelles ? L'usage des données est dans l'esprit de cette loi. Il n'est collecté que le nécessaire et pour une finalité précise.

Dans le cadre de la formation :

LE CENTRE ATD traite l'information que facilitent les personnes intéressées conformément aux finalités suivantes : Réponse à une demande de renseignements à propos des formations – Réponse à une demande d'inscription à une formation – Réponse à une demande d'inscription à la newsletter informant des activités du CENTRE ATD. L'utilisation et le stockage de ces données dans notre répertoire sont uniquement à des fins administratives et pédagogiques. Nous pouvons les utiliser à travers les moyens suivants : courrier postal, courrier électronique, SMS, téléphone, applications mobiles, enquêtes d'opinion interne, offre de nouvelle activité et promotion.

Dans le cadre du cabinet de consultation de Myriam Goffard : Psychothérapie, Coaching, Supervision, Analyse de pratique:

Toutes les données recueillies dans le cadre de la mise en relation puis de l'Accompagnement sont à ce seul usage avec pour visée le meilleur Accompagnement, dans le respect du code de déontologie de la profession (SNPPsy) et de la charte de Strasbourg. En fin d'Accompagnement les dossiers restent archivés en cas de nouvelles demandes éventuelles en vue d'un Accompagnement futur.

Comment avons-nous obtenu vos données personnelles ?

Les données personnelles collectées et archivées procèdent directement des intéressés à travers des formulaires habilités par le Centre ATD et les demandes directes de mise en relation par le formulaire de contact du site internet ou en rendez-vous en présentiel.

Pendant combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Les données personnelles se conservent tant que vous ne sollicitez pas leur suppression.

Quelle est la légitimation concernant le traitement de vos données personnelles ?

La base légale pour le traitement de vos données se base sur le consentement octroyé en complétant l'un des formulaires dont dispose le Centre ATD et vos demandes directes.

A quels destinataires seront communiquées vos données personnelles ?

Dans le cadre de la formation : La directrice et gérante, l'équipe administrative et l'équipe pédagogique.

Dans le cadre du cabinet de consultation : Myriam Goffard et l'assistance administrative éventuelle.

Quels sont vos droits lorsque vous nous facilitez vos données personnelles ?

Toute personne a le droit de solliciter l'accès à ses données personnelles, à leur rectification ou suppression, ou à la limitation de leur traitement, ou à s'opposer au traitement, ainsi que le droit à la portabilité des données. Ainsi que le droit à retirer le consentement à n'importe laquelle de ses finalités. Pour cela, vous pouvez écrire une lettre à Centre ATD : 25 Boulevard Gambetta - F 30700 UZÈS, ou envoyer un courrier électronique à myriam.goffard@espaceatd.fr indiquant le droit que vous désirez exercer. L'identité du demandeur devra être certifiée, par exemple en accompagnant le courrier d'une photocopie de la Carte nationale d'identité. De même, nous vous informons que vous avez le droit de présenter une réclamation face à l'autorité de contrôle compétente (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL), si vous considérez qu'une quelconque violation en lien avec le traitement de vos données personnelles s'est produite. Dans le cas où la limitation du traitement de vos données personnelles serait sollicitée, nous les conserverons uniquement pour l'exercice ou la défense de réclamations et, dans les cas d'opposition, les données cesseront d'être traitées, sauf pour les raisons légitimes impératives, ou l'exercice et la défense de possibles réclamations.

Nous accordons la plus grande importance à vos données et votre collaboration est précieuse :

Le Centre ATD veille à contrôler, dans la mesure de ses possibilités, l'utilisation correcte des données personnelles dont nous sommes responsables, en utilisant des logiciels et moyens de stockage les plus sécurisés possible. Pour cette raison, nous vous demandons que, si vous avez des informations ou interrogations concernant l'utilisation abusive de vos données personnelles, vous nous le notifiez sans délai pour pouvoir adopter les actions pertinentes d'usage. De même, pour garantir que les données que nous avons sont correctes et ont été actualisées, nous vous demandons que, si une quelconque modification de vos données personnelles se produit, ou si, pour une quelconque raison, vous détectez que certaines de vos données que nous possédons sont incorrectes, veuillez-nous les communiquer dans les plus brefs délais pour procéder à leur modification.

L'OFFRE DE FORMATIONS

FORMATIONS DANS LE CADRE DE L'leA (SAS ATD) - prestations soumises à TVA – TARIFS 2026

NIVEAU 1 : INTRODUCTION A L'ATD - Ouvert à tous

→ Prise en charge individuelle (Remise de 33%)	275,00 € TTC 229,17€ HT + TVA 20% 45,83€
→ Prise en charge par l'employeur ou l'entreprise	410,00 € TTC 341,67€ HT + TVA 20% 68,33€ HT

NIVEAU 2 : APPROFONDISSEMENT EN ATD - Ouvert si Niveau 1 validé

→ Prise en charge individuelle (Remise de 33%) Paiement en 4 ou 12 fois sans frais, par chèque ou virement - 792€x4 ou 264€x12 Prestations de formation soumises à TVA	3168,00 € TTC 2640€ HT + TVA 20% 528€
→ Prise en charge employeur ou entreprise Paiement en 4 ou 12 fois sans frais, par chèque ou virement - 1188€x4 ou 396€x12 Prestations de formation soumises à TVA	4752,00 € TTC 3960€ HT + TVA 20% 792€

Détails prestations et tarifs - prise en charge individuelle : Entretien préalable : 100€ HT / Enseignement théorico-pratique : 1940€ HT / Master Class : 300€ HT / Évaluations écrites et orales : 300€ HT

NIVEAU : PSYCHOPATHOLOGIE GENERALE - Pour compléter son Niveau 2 et entrer en Niveau 3 (seulement pour les personnes n'ayant pas la compétence Psychopathologie dans leur CV)

→ Prise en charge individuelle (Remise de 33%) Paiement en 4 ou 12 fois sans frais, par chèque ou virement - 360€x4 OU 120€x12	1440,00 € TTC 1200 € HT + TVA 20% : 240 €
→ Prise en charge par l'employeur ou l'entreprise Paiement en 4 ou 12 fois sans frais, par chèque ou virement - 537,50€x4 OU (179€x11 + 181€)	2150,00 € TTC 1791,67 € HT + TVA 20% : 358,33 €

NIVEAU 3 : CLINIQUE EN ATD - Ouvert si Niveau 2 validé et Psychopathologie acquise (via leA ou en dehors)

Années 1 & 2 orientées par la THÉORIE

→ Prise en charge individuelle (Remise : 33%) Paiement en 24 fois (sans frais) par chèque ou virement - Soit 230€x23 + 310€x1 Prestations de formation soumises à TVA	5600,00 € TTC sur 24 mois 4666,67€ HT + TVA 20% 933,33€ <i>Soit 2800€ par année</i>
→ Prise en charge par l'employeur ou l'entreprise. Paiement en 24 fois (sans frais) par chèque ou virement - Soit 345€x23 + 425€x1 Prestations de formation soumises à TVA	8360,00 € TTC sur 24 mois 6966,67€ HT + TVA 20% 1393,33€ <i>Soit 4180€ par année</i>

Années 3 & 4 orientées par la PRATIQUE

→ Prise en charge individuelle (Remise : 33%) Paiement en 24 fois (sans frais) par chèque ou virement - Soit 150€x24 Prestations de formation soumises à TVA	3600,00 € TTC sur 24 mois 3000€ HT + TVA 20% 600€ <i>Soit 1800€ par année</i>
→ Prise en charge par l'employeur ou l'entreprise. Paiement en 24 fois (sans frais) par chèque ou virement - Soit 225€x23 + 199€x1 Prestations de formation soumises à TVA	5374,00 € TTC sur 24 mois 4478,33€ HT + TVA 20% 895,67€ <i>Soit 2687€ par année</i>

Années 5 & 6 orientées par la QUALIFICATION

→ Prise en charge individuelle (Remise : 33%) Paiement en 24 fois (sans frais) par chèque ou virement - Soit 67,50€x24 Prestations de formation soumises à TVA	1620,00 € TTC sur 24 mois 1350€ HT + TVA 20% 270€ <i>Soit 810€ par année</i>
→ Prise en charge par l'employeur ou l'entreprise. Paiement en 24 fois (sans frais) par chèque ou virement - Soit 100€x23 + 118€x1 Prestations de formation soumises à TVA	2418,00 € TTC sur 24 mois 2015€ HT + TVA 20% 403€ <i>Soit 1209€ par année</i>

NIVEAU TRANSVERSAL AVANCÉ - Permet à des professionnels (type psys) d'acquérir tout le savoir théorique de l'ATD (Niveaux 1 /2 /3), en 18 mois. Pour enrichir ensuite leur propre pratique professionnelle.

→ Prise en charge individuelle (Remise de 33%) Paiement en 18 fois (sans frais) par chèque ou virement - 168€x18 Prestations de formation soumises à TVA	3024,00 € TTC 2520€ HT + TVA 20% 504€
→ Prise en charge employeur ou entreprise Paiement en 4, 9 ou 18 fois (sans frais) par chèque ou virement 1128,50€x4 OU 501€x8 + 506€x1 OU 250€x17 + 264€x1 Prestations de formation soumises à TVA	4514,00 € TTC 3761,67€ HT + TVA 20% 752,33€ HT

NIVEAU 4 : DIDACTIQUE EN ATD - Ouvert si Niveau 3 ou Niveau transversal validé, pour enseigner l'ATD.

Module 1 Transversal	→ Prise en charge individuelle (remise 33%) Possibilité de payer en deux fois sans frais, par chèque ou virement - 324€x2 Prestations de formation soumises à TVA.	648,00 € TTC 540 € HT + TVA 20% 108 €
	→ Prise en charge employeur ou entreprise Possibilité de payer en deux fois sans frais, par chèque ou virement - 484€x2 Prestations de formation soumises à TVA.	968,00 € TTC 806,67 € HT + TVA 20% 161,33 €
Module 2 Didactique du Niveau I	→ Prise en charge individuelle (remise 33%) Possibilité de payer en deux fois sans frais, par chèque ou virement - 252€x2 Prestations de formation soumises à TVA.	504,00 € TTC 420 € HT + TVA 20% 84 €
	→ Prise en charge employeur ou entreprise Possibilité de payer en deux fois sans frais, par chèque ou virement – 376,25€x2 Prestations de formation soumises à TVA.	752,50 € TTC 627,08€ HT + TVA 20% 125,42€
Module 3 Didactique du Niveau II	→ Prise en charge individuelle (remise 33%) Possibilité de payer en deux fois sans frais, par chèque ou virement - 504€x2 Prestations de formation soumises à TVA.	1008,00 € TTC 840 € HT + TVA 20% 168 €
	→ Prise en charge employeur ou entreprise Possibilité de payer en deux fois sans frais, par chèque ou virement – 752,50€x2 Prestations de formation soumises à TVA.	1505,00 € TTC 1254,17€ HT + TVA 20% 250,83€
Module 4 Didactique du Niveau III	→ Prise en charge individuelle (remise 33%) Possibilité de payer en deux fois sans frais, par chèque ou virement - 1152€x2 Prestations de formation soumises à TVA.	2304,00 € TTC 1920 € HT + TVA 20% 384 €
	→ Prise en charge employeur ou entreprise Possibilité de payer en deux fois sans frais, par chèque ou virement – 1719,5€x2 Prestations de formation soumises à TVA.	3439,00 € TTC 2865,83€ HT + TVA 20% 573,17€

Ci-dessus il s'agit du cursus de formation, à suivre pour se former à un métier, ou pour enrichir ses connaissances. En complément, viennent des modules courts (ci-dessous), suivis soit par des stagiaires inscrits en Niveaux 2/3/4, soit par des stagiaires extérieurs. (En niveaux 2/3/4, les stagiaires sont obligés de participer à ces modules de même qu'à certaines prestations psys, réalisées par le cabinet de Myriam Goffard).

Les formations et modules complémentaires sont des prestations soumises à TVA, appartenant à l'IeA. Les prestations psys ne sont pas soumises à TVA et appartiennent au cabinet de Mme Goffard.

Dans les modules complémentaires, et les prestations psys de groupe (Supervision, Analyse de son scénario, Session psy), peuvent se mélanger des stagiaires inscrits à l'IeA, et des personnes extérieures.

MASTER CLASS (Junior ou Senior)

→ Prise en charge individuelle – remise de 33% Paiement une 1 ou 2 fois (sans frais), par chèque ou virement - 360€x1 OU 180€x2 Prestations de formation soumises à TVA	360,00 € TTC 300€ HT + TVA 20% 60€
→ Prise en charge employeur ou entreprise Paiement une 1 ou 2 fois (sans frais), par chèque ou virement - 540€x1 OU 270€x2 Prestations de formation soumises à TVA	540,00 € TTC 450€ HT + TVA 20% 90€

RESTER AJUSTÉ FACE A UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE

→ Prise en charge individuelle (Remise de 33%) Paiement ou 1 fois ou 3 fois (sans frais), par chèque ou virement - 540€x1 OU 180€x3 Prestations de formation soumises à TVA	540,00 € TTC 450€ HT + TVA 20% 90€
→ Prise en charge par l'employeur ou l'entreprise Paiement ou 1 fois ou 3 fois (sans frais), par chèque ou virement - 810€x1 OU 270€x3 Prestations de formation soumises à TVA	810,00 € TTC 675€ HT + TVA 20% 135€

PRESTATIONS DE PSYCHOTHERAPIE VIA LE CABINET DE M. GOFFARD (SAS ATD) – non soumises à TVA

SEANCES DE PSYCHOTHERAPIE

- En individuel : **70 euros** (séance longue, 3/4h environ)
- En individuel : **50 euros** (séance courte, 25mn environ)
- En couple et en famille : **80 euros** (séance longue, 3/4h environ)
- En groupe : **135 euros** (séquence de 6h mensuelles)

SEANCES DE PSYCHANALYSE

- **70 euros** en séance longue, 3/4h environ.
- **50 euros** en séance courte, 25mn environ.

SEANCES DE THERAPIE SOUS FORME DE SUPERVISION DIDACTIQUE

- **80 euros** en séance longue, 3/4h environ.
- **55 euros** en séance courte, 25mn environ.

SESSION PSYCHOTHERAPEUTIQUE

- **400 euros** sur 4 jours, 22h

SESSION ANALYTIQUE DE SON SCENARIO PERSONNEL

- **350 euros** sur 2 jours, 14h

CYCLE DE SUPERVISIONS

- **600 euros** 6 séances de 3h en visio

PRESTATIONS DE COACHING (SAS ATD) – soumises à TVA (20%)

SEANCES DE COACHING

- **120 euros** en individuel, séance d'une heure.
- **180 euros** en équipe, séance d'une heure.

ANIMATION PÉDAGOGIQUE

Les formations et prestations en Analyse TriDimensionnelle sont créées et dirigées par Myriam Goffard : fondatrice de l'Analyse TriDimensionnelle® et directrice de l'leA. Elles peuvent être animées par des didacticiens en ATD®, formateurs indépendants agréés par le Centre ATD®, sous la direction pédagogique de M. Goffard.

La pédagogie se veut interactive, à partir de règles protectrices au fondement de toute posture de praticien, elle implique pour chaque cursus de formation :

- L'acquisition d'un **savoir savant** par la participation à des modules et des travaux personnels.
- L'acquisition d'un **savoir-faire** par la pratique de travaux dirigés en groupe, la participation à des mises en situation sous forme de master-class, la réalisation de stages, la participation à des groupes de pairs, l'expérience de la supervision individuelle.
- L'acquisition d'un **savoir-être** par un travail sur soi suffisamment approfondi, tant en individuel qu'en groupe (sessions thérapeutiques, atelier d'analyse de son scénario).

Les formations en leA visent à préserver le désir du Sujet qui souhaite apprendre et développer ses connaissances orientées par une pensée ternaire, un regard tri-dimensionnel qui concerne l'Homme et ses différents contextes d'expression mais également s'enrichir de la rencontre d'autres apprenants, PAR-DELÀ la confrontation SOUVENT DOULOUREUSE à l'évaluation, la comparaison et la normalisation des procédures imposées aux organismes de formation professionnelle continue.

Dans ce sens, le questionnaire initial d'évaluation de début de formation, est destiné à être accueilli comme une invitation à exprimer ses attentes et ses premières représentations par rapport au module, ce qui permettra au FORMATEUR de situer son niveau de COMPRÉHENSION concernant le thème abordé.

De même, à la fin de la session de formation, son évaluation écrite lui permettra d'intégrer dans cette démarche d'écriture les éléments clefs appréhendés pendant la formation afin de les intérioriser et les appliquer au mieux dans le cadre de son parcours professionnel dans la bienveillance et le soutien de sa démarche de progression possible.

La pédagogie s'appuie sur la notion d'interdisciplinarité et autorise une approche intégrative originale afin d'Accompagner la dynamique d'un cheminement qui permet de se rencontrer soi et aussi l'Autre, d'abord l'Autre de soi-même, davantage pacifié et dès lors plus à l'écoute des autres, et dans le respect de toutes les autres formations et expériences acquises.

Liste des didacticiens certifiés par ATDF® - 2026 - Formateurs - Psychopraticiens relationnels – Analystes Tridimensionnels – Pneumathérapeutes - Coachs – Superviseurs

**Myriam
Goffard**

- Fondatrice de l'Analyse TriDimensionnelle.
- Directrice du Centre ATD et de l'leA
- Psychothérapeute (N° ADELI 300002698) - Psychanalyste - Consultante coach en Management du Sujet et des Organisations - Superviseur Agréée (SNPPsy) - Praticienne accréditée en EMDR - Docteure en Sciences de l'Education.
- Membre représentante de l'leA à l'AFFOP - Secrétaire Générale du SNPPsy.
- Contact : myriam.goffard@espaceatd.fr - 06.82.25.84.80
- Cabinet : Centre ATD - 25 boulevard Gambetta - 30700 Uzès

**Anne-Lise
Chaminas**

- Psychopraticienne relationnelle - Analyste TriDimensionnelle - Consultante-coach en Management des relations Humaines - Didacticienne, Superviseure et Formatrice pour les Niveau 1 et Niveau 2 en ATD, certifiée par ATD Fédération.
- Membre adhérente au SNPPsy.
- Contact : annelise.chaminas@gmail.com - 06.78.77.19.65
- Cabinet : Centre ATD - 25 boulevard Gambetta - 30700 Uzès

**Virginie
Cloarec**

- Psychopraticienne relationnelle - Analyste TriDimensionnelle - Didacticienne, Superviseure et Formatrice pour les Niveau 1 et Niveau 2 en ATD, certifiée par ATD Fédération.
- Sage-Femme Diplômée d'Etat.
- Contact : cloarec.virginie@gmail.com - 06.21.99.15.33
- Cabinet : Centre ATD - 25 boulevard Gambetta - 30700 Uzès